

# Portail famille

Bamboo : mode d'emploi. Une carte unique et un portail en ligne pour gérer toutes les activités (périscolaire, crèche...) de vos enfants et leur paiement.

## Bamboo, au quotidien

### Badger le matin en arrivant

---

L'enfant ou le parent doit badger en arrivant le matin à l'école, la crèche à la borne "Bamboo" pour réserver les activités de la journée de l'enfant.

### Bien choisir les activités de l'enfant

---

Chacune des activités correspond à un sigle sur la borne :

- › Accueil du matin : badge + rond
- › Restauration scolaire : badge + carré
- › Accueil du soir : badge + triangle
- › Crèche : badge + chiffre

## La carte Bamboo

- › Personnalisée : un utilisateur <=> une carte.
- › Gratuite (Attention : en cas de perte de la carte, 5,13 € seront débités sur votre compte famille pour son remplacement).
- › Sûre : elle ne contient pas d'argent.
- › Fiable : une seule utilisation quotidienne par activité est autorisée ; impossible donc de débiter deux repas le même jour par erreur !

## Conseils pratiques

- › Veillez à ce que votre enfant n'oublie jamais sa carte ;
- › Assurez-vous que votre enfant ne prête jamais sa carte ;
- › Si votre enfant a perdu sa carte, prévenez le plus rapidement possible le service enseignement de la mairie qui vous en fournira une autre (Attention : le renouvellement de la carte vous sera facturé et apparaîtra sur votre facture).

# Qu'est ce que le portail famille ?

Le portail famille est un espace sécurisé sur internet  où vous pouvez :

- Actualiser leur fiche famille (adresse, coordonnées, situation familiale...) (Attention : toute modification ne prendra effet qu'après validation par le service enseignement).
- Avoir accès aux factures.


## Le paiement des factures mensuelles

Pour payer vos factures mensuelles, plusieurs solutions s'offrent à vous :

### Solution n°1 : le prélèvement automatique


---

Choisissez le prélèvement automatique :

- soit en utilisant le portail famille ,
- soit en vous rendant au service scolaire ou au service de la Petite Enfance pour signer le formulaire d'autorisation de prélèvement et donner un RIB/RIP.

### Solution n°2 : Internet

---

1. Le compte famille est accessible en cliquant sur la vignette «portail famille  » en page d'accueil du site, puis en saisissant votre IDENTIFIANT (code d'accès) et votre MOT DE PASSE indiqués sur vos factures.
2. Lors de votre première connexion, vous devez obligatoirement modifier votre mot de passe ; ensuite vous avez la possibilité de le changer à nouveau quand vous le souhaitez.
3. Le paiement en ligne se fait uniquement par carte bancaire via une connexion totalement sécurisée. **Une solution rapide, pratique, sans aucun frais et disponible 24h/24.**
4. Attention : l'accès au portail famille nécessite l'ouverture d'une nouvelle fenêtre ou d'un nouvel onglet dans votre navigateur. Un message apparaît pour vous en informer, votre navigateur doit être paramétré de manière à accepter l'ouverture de fenêtres externes appelées communément "popup", ainsi que les cookies.

### Solution n°3 : le régisseur de la mairie

---

Procédez au paiement des factures en se rendant :

- à l'Hôtel de Ville, rez-de-chaussée du bâtiment Atrium, porte 02. Le paiement (espèces, chèque, carte bancaire) peut être effectué aux jours et heures d'ouverture habituels (lundi : 13-19h ; mardi, mercredi et vendredi : 8h-16h)
- ou auprès du service Centre Communal de l'Enfance (à Malartic) pour la petite enfance.



Pratique ! 1 carte par enfant, mais 1 seule facture pour la famille: vous ne versez qu'un seul montant pour tous les enfants.

## LIEN UTILE


➤ [Accéder au portail famille BAMBOO](#) 

## CONTACT

PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES, AFFAIRES  
PUBLIQUES  
**SERVICE RÉGIE MUNICIPALE**

Hôtel de Ville  
Allée Gaston Rodrigues

33170 Gradignan

 0556757512

 Courriel

ville de **gradignan**



**MAIRIE DE GRADIGNAN**  
Allée Gaston Rodrigues  
CS 50105  
33173 Gradignan cedex

Téléphone :  
+33 (0) 5 56 75 65 00

**HORAIRES :**  
» le lundi de 13h à 19h  
» du mardi au vendredi de 8h à 16h  
» le samedi de 9h à 12h (permanence État Civil uniquement)